

PRÉFET DE L'ALLIER

Préfecture
Mission interministérielle de coordination
Développement Local et suivi budgétaire
des politiques d'intervention de l'Etat

**Arrêté n° 300 bis / 2013 portant inscription au titre des monuments historiques
d'objets mobiliers dans le département de l'Allier**

Le préfet de l'Allier
Chevalier de la l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 29 juin 2012,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation des objets mobiliers désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

Châtelperron - Mairie

- Sainte Famille avec Sainte Elisabeth et Saint Jean-Baptiste, huile sur toile, XVII^{ème} siècle

Ebreuil - Maison de retraite

- Crocodile, naturalisé, bois sculpté et peint ; collier : cuir, fer et bronze

Langy- Eglise Saint-Sulpice

- Tableaux Vierge, Christ, huile sur toile, XVII^{ème} siècle

Meaulne - Eglise Saint-Symphorien

- Fer à hosties, fer forgé XIV^{ème} siècle
- Fer à hosties, fer forgé XIX^{ème} siècle

t-Menoux -Eglise Saint-Menoux

- Clôture de chœur conventuelle et fenestrelle de communion, chêne, fin du XVème siècle
- Stalles Chêne Fin du XVe siècle
- Buste reliquaire de Saint-Menoux, bois polychrome et doré, fin du XVIIe siècle - ensemble formé par le buste reliquaire, son socle et son palanquin de procession
- Bois polychrome et doré, fin du XVIIe siècle - l'ensemble formé par le buste reliquaire, son socle et son palanquin de procession
- Vierge de Pitié, pierre polychrome -Fin du XVe siècle

euil-en-Bourbonnais - Eglise Saint-Pierre

- Crucifixion, bas-relief, bois sculpté polychrome et doré, 2ème moitié du XVIIe siècle
- Reliquaire, cuivre fondu, doré, ciselé et gravé, XVIe siècle
- Calice, verre incolore soufflé et moulé, XIXe siècle
- Christ - Ivoire sculpté, à l'exception de sa croix moderne, XIXe siècle

s - Eglise Saint-Denis

- Cloche, bronze, 1587

ins - Médiathèque

- Piano Erard, Demi-queue, palissandre 1907

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication et au préfet de la région Auvergne (direction régionale des affaires culturelles), sera notifié aux propriétaires et au dépositaire, au clergé affectataire qui seront concernés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Moulins, le : 14 FEV. 2013

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,